



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 7 JUILLET 2026

Présents : BAZIRE, BOURDELLES, DUREUIL, LOPEZ, MILLAN, SOENEN
MM ASSELINE, LANDREIN, LE BER, LE GRAND, MEYER, VIGOURT

Absents excusés :

Pouvoirs : M DUCLOS donne pouvoir à Mme BOURDELLES
M LAIGNEL donne pouvoir à Mme LOPEZ
Mme DISANTO donne pouvoir à Mme SOENEN

Le conseil se déroulera sous la présidence du Maire Adjoint : Mme LOPEZ

Secrétaire de séance : Mme DUREUIL

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire des 2 et 5 juin 2026

Vote : 2/06 : ok (14 pour) / 5/06 : ok (14 pour)

DELIBERATIONS

1. Création d'un poste d'adjoint technique pour une durée d'un an

Il est proposé au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique, catégorie C, à compter du 01.09.2026 pour une durée d'un an, pour un temps non complet de 11/35^{ème}. Le contrat prévoit un travail sur les 4 jours de la semaine scolaire pour la garderie, surveillance de la cantine et la récréation.

Arrivée M VIGOURT à 20h41

Vote : 15 pour

2. Création d'un poste d'adjoint technique titulaire

Il est proposé au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique permanent pour un temps non complet de 11/35^{ème} catégorie C, à compter du 01.09.2026, en vue de la nomination stagiaire d'un agent déjà présent depuis 4 ans.

Vote : 15 pour

3. Choix du logiciel « Cimetière »

Il est proposé au conseil de se prononcer sur le choix d'un logiciel pour la gestion du cimetière en remplacement d'une gestion papier.

La commune a reçu 2 devis après rencontres et démonstration des outils, voici les propositions en version installation serveur :

- ODYSSEE (2 025 euros TTC et 414 euros TTC de maintenance annuelle)
- GESCIME (3 901 euros TTC et 570 euros TTC de maintenance annuelle)

En fonction de l'analyse présentée par Mme DUREUIL, il est proposé le choix de l'entreprise ODYSSEE pour 2 025 euros TTC pour installation du logiciel et 414 euros TTC de maintenance annuelle. Ce prestataire équipe déjà la commune pour d'autres logiciels qui pourront ainsi avoir des interactions entre eux.

Vote : 15 pour

4. Charte commission « non élus »

La Commune de Baron-sur-Odon a décidé d'associer des habitants, experts ou personnes qualifiées aux travaux de certaines commissions municipales afin d'enrichir la réflexion et de favoriser la participation citoyenne.

Les membres non élus participent aux travaux à titre consultatif. Cette participation implique le respect de règles garantissant la qualité des échanges, la protection des informations et le bon fonctionnement des instances municipales.

Une charte est présentée en séance pour définir les engagements de chaque membre non élu.

Il est donc proposé au conseil d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à faire signer tout candidat retenu pour participer aux travaux de commission de la commune.

Chaque commission choisira les membres non élus issus des candidatures et indiquera les noms au prochain conseil suivant leurs dates de réunions.

Vote : 15 pour.

INFORMATIONS

Rapport d'activités « Collecte des déchets » 2025.

M LANDREIN donne les informations principales du rapport d'activités effectué par les services de la CCVOO en charge de la compétence collecte des déchets sur notre territoire.

Notre territoire est bon sur la quantité de déchets annuelle mais il reste des erreurs de tri importantes. Sur 110,3kg de déchets ordures ménagères (hors tri) seuls 51,2kg sont réellement des ordures ménagères, le reste devrait être fléché vers le tri en déchèterie (4,8kg), colonne à verre (3,3kg), poubelle jaune (18,9kg), compostage (23,1kg) et gaspillage alimentaire (9kg). Le résultat financier de fonctionnement en 2025 est de 556 423,17 euros mais il va servir à réaliser différents travaux. Le nombre moyen de levées du bac noir est à 77% en dessous des 18 levées annuelles. Sur les passages en déchèterie, 67,5% des utilisateurs n'utilisent qu'entre 1 et 10 passages.

Urbanisme :

Dépôt de certificats d'urbanisme	• 22 impasse des crêtes
Dépôt de déclarations préalables	• 15 route de l'église – aménagement garage • 6 chemin haussé – installation panneaux photovoltaïques
Dépôt de permis de construire	• Association des amis du Bois de Jean Bosco - construction de préfabriqués • 6 chemin du pont Chalan – extension • 8 chemin de la Fosse aux Comtes - extension

Arrosage :

Avec l'arrêté préfectoral du 30 juin 2026 qui place notre secteur en alerte sécheresse il y a interdiction d'arroser les espaces verts et les fleurs avec l'eau du réseau public. Le lavoir est actuellement à sec sans savoir ce qu'il se passe exactement.

Quelle position avoir sur cet arrosage pendant la période d'alerte sécheresse ? Les bacs et pots de fleurs seront déplacés à l'ombre en attendant l'eau de pluie. Une communication sera faite sur l'arrêt de l'arrosage en lien avec l'arrêté préfectoral et jusqu'au 30 septembre.

Une réflexion générale est à prévoir sur le mode de fleurissement pour les années à venir et sur l'utilisation de l'eau.

Ecole et canicule :

Lors de la précédente canicule du 22 au 26 juin, des brumisateurs extérieurs ont été installés le dimanche 21 juin et des brumisateurs ont été fournis dans toutes les salles de classes. Remerciements à José LOPEZ pour l'installation de brumisateurs.

De l'eau à volonté a été mise à disposition des enfants, des salariés et de l'équipe enseignante. Des classes ont été déménagées pour utiliser des salles plus fraîches (dans les bâtiments en dur).

Pour la suite, une discussion a eu lieu avec les enseignants (commission en relation avec l'école), qui sont prêts à changer de salle pour revenir dans la partie 100% en dur et conserver les préfabriqués pour la motricité. Cela implique des modifications électriques et des déménagements qui seront organisés pour que ce nouvel aménagement soit effectif à la rentrée. Des réflexions plus globales seront évoquées en commission bâtiment.

Stationnement devant la garderie : le revêtement n'a pas été prévu pour une utilisation quotidienne. La commission bâtiment-voirie abordera ce sujet sur les travaux à mener sur cet espace.

Fermeture estivale de la mairie :

Les permanences d'accueil du public seront fermées tous les jeudis du 9 juillet au 20 août et de manière exceptionnelle le lundi 13 juillet.

Cérémonie côte 112 :

La cérémonie annuelle aura lieu le samedi 11 juillet à 11h. la commune prête 20 chaises et 8 bancs à l'association Odon Côte 112. Messieurs LE GRAND, LE BER, LANDREIN et MEYER iront livrer ces équipements à 9h30 et se chargeront de la récupération en fin de matinée.

Date de prochains conseils :

8 septembre, 6 octobre, 3 novembre et 1^{er} décembre.

Un calendrier pour 2027 sera communiqué au prochain conseil.

La séance est levée à 22h48.

La secrétaire de séance
Céline DUREUIL



Le Maire Adjoint
Philippe LANDREIN

